

REPUBLIQUE DU NIGER
Fraternité- Travail- Progrès
REGION DE DOSSO
DEPARTEMENT DE DOSSO
COMMUNE URBAINE DE DOSSO

PROCES-VERBAL DE LA DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE DOSSO AU TITRE DE L'ANNEE 2020

L'an deux mil vingt et les journées du 27,28,29 et 30 juillet, suite à la convocation du conseil en date du 13 juillet, s'est tenue dans la salle de réunion de la maison des jeunes et de la culture (M.J.C.), la deuxième session ordinaire du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur IDRISSE ISSOUFOU, Maire de la Commune Urbaine de Dosso.

Etaient présents :

-dix-huit (18) conseillers sur les dix-huit (18) ;

-quatre (4) membres de droit :

- l'Honorable député Kadri Dodo,
- le représentant de sa majesté le Sultan de Dosso,
- le représentant des chefs de quartier Monsieur Kassoum Amadou,
- le représentant des chefs de village Monsieur Maidanda Hassane ;

-l'ensemble des chefs de quartier de la ville de Dosso ;

- et enfin les chefs des services techniques communaux et déconcentrés.

Après la fatiha et les mots de bienvenue, le président du conseil municipal, a souhaité l'éradication complète de la pandémie la covid-19 avec le respect strict des mesures barrières. Le Président a également remercié les partenaires qui ont accompagné la commune urbaine dans la prévention et la lutte contre la covid-19. Il a aussi souhaité une "BONNE-FETE" de Tabaski à l'ensemble des participants. Enfin, il a rappelé brièvement les points inscrits à l'ordre du jour de la présente session.

Après le discours d'ouverture, le projet d'ordre du jour a été amendé et adopté ainsi qu'il suit :

- I-examen et adoption du PV de la première session ordinaire 2020 ;
- II-situation des délibérations de la 1^{ème} session ordinaire ;
- III-situation des recettes et dépenses du 16 janvier au 30 juin 2020 ;
- IV-exposé sur les documents du SDAU dans le domaine de l'urbanisme ;
- V-situation agricole et conflit Agriculteur-Eleveur ;
- VI-situation des parcelles des lotisseurs privés ;
- VII-proposition d'indemnité à accorder à des agents et cas des . . .
. bénévoles de la santé ;
- VIII-situation du chauffeur de la chargeuse ;
- IX-aménagement des voies (mère et enfant, arène) et pistes rurales .
(kouré, N'guidé, Tidirka...) ;
- X- Situation financière du comité de la covid-19 ;
- XI- approbation d'un deuxième remaniement budgétaire pour la
. réhabilitation de l'abattoir de la ville de Dosso.

Divers :

- 1-situation de la vente à prix modéré 2020 ;
- 2-situation du financement du marché moderne ;
- 3-mise à disposition d'un forage à la SEEN ;
- 4-situation du parking avec le syndicat des gros-porteurs ;
- 5-adduction d'eau potable (route Doutchi) ;
- 6-évacuation des ordures hors de la ville ;
- 7-situation de l'abattoir de la ville de Dosso

I-EXAMEN ET ADOPTION DU PV DE LA 1^{EME} SESSION ORDINAIRE 2020

Après lecture du procès-verbal, le conseil municipal a apporté les corrections ci-après :

- Page 1 :** lire : et enfin les chefs des services
non : les chefs des services
lire : il a interpellé
non : cependant il a interpellé

- Page 4 :** lire : des délibérations
non : des élibérations
lire : marché central de Dosso
non : marché central
lire : extension des cimetières
non : extension de la cour des cimetières
lire : ce dernier a confirmé
non : ce dernier confirme
- Page 5 :** lire : négativement le flux des camions
non : négativement sur le flux des camions
lire : amendements ont été effectués
non : amendements ont été observés
lire : du 17 mars 2020 pour la période de 2015 à 2019
non : du 17 mars 2020 de 2015 à 2019
- Page6 :** lire : elle s'ajoute au montant... ; et devient :
Non : elle représente le complément au montant...; soit au total
lire : rapport de la cérémonie de réception définitive
non : rapport définitif de la cérémonie de réception
lire : la prise en charge de la covid-19
non : la prise en charge du covid-19
lire : le conseil
non : les conseillers
- Page 8 :** lire : des Eaux du Niger
non : des Eaux de Niger
lire : stations
non : station
lire : la SEEN,...afin de pallier ce déficit. Elle...
non : la SEEN,...afin de pallier à ce déficit. Il...
lire : d'ancienneté ou d'avancement
non : d'ancienneté ou d'avancement
- Page9:** lire :a en ce qui le concerne , un statut ... en instance d'adoption
non : ...ont en ce qui les concerne, un statut... en instance d'adoption
lire : conseil municipal
non : conseil

lire : Application du décret N°2019-115/PRN/MFP/RA/MF du 15 février 2019 fixant les indemnités de déplacement des fonctionnaires, contractuels et auxiliaires des administrations et établissements du service public de l'Etat.

non : Délibération sur les frais de mission des chauffeurs.

lire : délibération relative aux affectations d'agents d'enregistrement.

non: adoption d'une décision d'affectation des agents d'enregistrement.

II-SITUATION DES DELIBERATIONS DE LA PREMIERE SESSION ORDINAIRE

Les différentes délibérations portant :

- 1- Application du décret N°2020-047/PRN/MI/SP/D/ACR du 17 janvier 2020 à tous les agents diplômés de la mairie ;
- 2- Application du décret N°2019-115/PRN/MFP/RA/MF du 15 février 2019 fixant les indemnités de déplacement des fonctionnaires, contractuels et auxiliaires des administrations et établissements du public de l'Etat ;
- 3- Octroi d'une parcelle pour la construction d'une Direction Régionale de l'état-civil ;
- 4- Adoption du 1^{er} remaniement budgétaire au titre de l'année 2020 ;
- 5- Adoption du compte administratif et du compte de fin d'exercice ;
- 6- Adoption d'une Décision d'affectation des agents d'enregistrement d'actes d'état civil aux différents centres ci-après : maternité mères et enfants ; C.H.R/hôpital, C.S.I /Manguié-koara ;
- 7- Mise en place d'un comité de lutte contre la covid-19.

Ces délibérations ont été mises en application.

III-SITUATION DES RECETTES ET DEPENSES DU 16 JANVIER AU 30 JUIN 2020

Après l'exposé de la situation des recettes et des dépenses du premier semestre de l'année 2020 par le receveur municipal, plusieurs questions ont été posées. Il s'agit des questions relatives à la gestion de la

téléphonie mobile chapt III Art 5, de la vente des parcelles, de la vidangeuse chapt V, des kiosques, des frais médicaux, du non-paiement des taxes et des impôts, du faible montant de l'enveloppe du fonds de péréquation relatif au taux de recouvrement des impôts etc.

Le constat général est le faible taux de recouvrement des recettes enregistré qui est de 12% au premier semestre. Cependant, à l'unanimité le conseil constate la nécessité de l'installation d'un service compétent de recouvrement, équipé de moyens logistiques leur permettant un bon rendement.

IV-EXPOSE SUR LES DOCUMENTS DU SDAU DANS LE DOMAINE DE L'URBANISME

Le **SDAU** (Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme), selon le décret n°2020/394 du 29 mai 2020 est un document qui fixe les orientations fondamentales de l'aménagement des territoires intéressés, compte tenu de l'équilibre qu'il convient de préserver entre l'extension urbaine, l'exercice des activités agro-sylvo-pastorales et la préservation des sites naturels. Le document fait état aussi d'une superficie de 18.088 hectares à l'horizon 2035 dont 1361 hectares d'habitat exprimé en fonction de la densité et le reste pour la voirie, l'équipement, les infrastructures et les espaces de vente.

Les principaux acteurs devant assurer la défense du schéma directeur sont : le conseil municipal, le comité de suivi et d'évaluation et enfin les organisations de la société civile. Une table ronde est à cet effet préconisée pour l'implication et la vulgarisation du document (SDAU) avec tous les bailleurs de fonds et les leaders d'opinion.

Pour une mise en œuvre du document (SDAU), il est impératif pour la mairie d'avoir le logiciel "**Arcgis**" suivi d'une formation des différents agents de la mairie en manipulation du GPS et du Logiciel. D'autres mesures sont prévues dans le document comme le déplacement de la gare routière, le marché moderne, l'aéroport, le centre business etc.

V-SITUATION AGRICOLE ET CONFLIT AGRICULTEUR-ELEVEUR

A- SITUATION AGRICOLE

a) La campagne agricole décrite cette année a connu d'abord une installation tardive de la saison des pluies comparativement à l'année passée. Cependant, la pluviométrie enregistrée à la date du 27 juillet 2020 est de 214 mm en 15 jours contre 236 mm en 17 jours pour l'année passée. Situation phénologique :

- 1-le mil : levée 5% ;
levée avancée 50% ;
tallage 30% ;
montaison 5%.
- 2-le niébé : levée 5%
levée avancée 95%

Le budget annuel alloué à ce secteur est de deux millions (2 000 000) FCFA pour l'achat des produits phytosanitaires et est nettement inférieur vu la pression parasitaire sur les cultures. On constate une flambée des prix malgré la disponibilité des vivres par rapport à l'année passée. Cette flambée est due à la fermeture des frontières suite à la pandémie de la covid-19.

b) la situation de l'année 2019 a enregistré neuf (09) villages déficitaires dont la ville de Dosso. Cent tonnes de mil ont été mis à leur disposition dont 65 tonnes pour les villages et les 35 tonnes pour la ville de Dosso. Retenons que cette aide est destinée aux personnes les plus vulnérables, les handicapés, association des personnes âgées ...etc.

B- Le " conflit Agriculteur-Eleveur "

Les conflits sont généralement de trois (03) catégories :
éleveurs-éleveurs, agriculteurs-agriculteurs, et enfin agriculteurs-éleveurs.

Le conflit "Agriculteur-Eleveur" reste le plus embarrassant au cours de la campagne agricole. A cet effet, au vu des dégâts et mécontentements enregistrés l'année passée, des mesures préventives doivent être prises. Ce qui interpelle la tenue d'un forum réunissant tous les acteurs sociaux de base.

VI- SITUATION DES PARCELLES DES LOTISSEMENTS PRIVES

A la date du 27 juillet 2020, on dénombre sept lotissements privés déclarés dans la commune urbaine de Dosso. Les promoteurs ont en majorité profité de l'avènement de la fête tournante du 18 Décembre 2014 pour se faire octroyer des arrêtés de lotissement auprès du Ministère en charge.

Il s'agit de :

N°	PROMOTEURS	N° ARRETE	SUPERFICIE AUTORISEE	NOMBRE DEPARCELLES produites	RESERVES RF
01	DOSSO SOGA/SATU-SA	N°00199/MUL/DGU/A/DU du 10 avril 2014	189ha46a00ca	2.455	30
02	ZAMODEY SOGA DE ABASS AMADOU	N°0089/MUL/DGU/A/DU du 02 mai 2014	167ha06a90ca	2.251	10
03	CITE ANAH- IMMOBILIER de l'agence ANAH- IMMOBILIER	N°00148/MUL/DGU/A/DU du 29 juillet 2014	170ha65a94ca	2.230	15
04	FADA-TEGUI DE YACOUBA DODO	N°0090/MUL/DGU/A/DU du 02 mai 2014	126ha40a1,98ca	1.805	20
05	ZONE COMMERCIALE SONIPRIM	N°...../MUL/DGU/A/DU du 16 juillet 2014	192ha57a60ca	RAS	RAS
06	LOTISSEMENT DE BOUBE HOTEL DJERMA	RAS	RAS	RAS	RAS
07	HAOUA-POMPI	N°000094/MUL/DGU/A/DU du 18 mai 2020	11ha 45a 00ca	164	1

Il faut noter que le promoteur du lotissement privé doit en principe viabiliser le terrain. Pour mesure de prévention chaque lotisseur fournira une garantie devant couvrir les frais de réalisation des travaux d'aménagement. Cette garantie consiste en la rétention par la commune de 10% des parcelles produites. A cet effet, seulement :
FADA TEGUI de Yacouba Dodo a pu réaliser environ 2,5 km de latérite, 3400 ml de conduite d'eau potable et quelques bornes fontaines ;
ANAH IMMOBILIER de Boubacar dont 400 ml de conduite d'eau sont en cours de réalisation.

VII-PROPOSITION D'INDEMNITE A ACCORDER A DES AGENTS ET CAS DES BENEVOLES DE LA SANTE

a-) INDEMNITE A ACCORDER A DES AGENTS

L'enveloppe pouvant satisfaire les indemnités de lait à vingt-quatre (24) agents de la mairie s'élève à deux millions quatre cent trente mille (2 430 000) franc CFA. Ce montant représente une charge supplémentaire nécessitant un remaniement budgétaire. A cet effet, le conseil préconise la prise en compte dans le prochain budget 2021 avec rappel de douze (12) mois de l'année 2020.

b-) CAS DES BENEVOLES DE LA SANTE

il s'agit d'une dizaine de femme qui apportent leur aide voilà plus de dix (10) ans dans les centres de santé de la commune (C.S.I Manguié-koara, CHR, Mères et enfants ...).La situation financière actuelle des ressources de la mairie ne permet pas à la mairie de les rémunérer ou de les recruter.il en est de meme pour le cas des stagiaires.

VIII-SITUATION DU CHAUFFEUR DE LA CHARGEUSE

La mairie est dans l'obligation de recruter un chauffeur qualifié pour la manœuvre de la chargeuse qu'elle vient de s'offrir. Mais, cet agent ne peut pas être recruté aussitôt, il sera considéré comme un agent temporaire en attendant la session budgétaire 2021.

IX-AMENAGEMENT DES VOIES (MERE ET ENFANT, ARENE) ET PISTES RURALES (KOURE, N'GUIDE, TIDIRKA) ;

La mairie s'engage à remblayer toutes les voies citées pendant cette saison hivernale avec les moyens nécessaires et disponibles.

X- SITUATION FINANCIERE DU COMITE DE LA COVID-19

Le comité mise en place dans la prévention et la lutte contre la pandémie de la covid-19 a eu à effectuer des dépenses de kits et de produits désinfectants permettant la désinfection des écoles publiques

et privés. Dans les cinq (5.000.000) millions mis à la disposition du comité et à la date du 27 juillet 2020 un reliquat de deux million est en caisse auprès du financier pour prévoir la rentrée prochaine d'octobre 2020.

Divers :

1-situation de la vente à prix modéré 2020

La commune urbaine de Dosso a bénéficié cette année de cent (100) tonnes de mil destinées à la vente à prix modéré. Cette opération a été exécutée suivant le respect de la procédure.

2-situation du financement du marché moderne

Le financement du marché moderne est en bonne voie avec le partenaire (PACT).

3-mise à disposition d'un forage à la SEEN

La mise à disposition d'un forage à la Société d'Exploitation des Eaux du Niger (SEEN) allège la recrudescence répétitive du problème d'eau en période de chaleur. Mais, le conseil municipal a émis des réserves dans la mise au point de ce forage du fait que l'eau produite sera vendue à la population au profit de la société d'exploitation.

4-situation du parking avec le syndicat des gros-porteurs

La situation du parking avec le syndicat des gros porteurs sur le paiement de la taxe, est un litige pendant à la justice.

5-adduction d'eau potable (route Doutchi)

La viabilisation du lotissement route Doutchi est un impératif dans les clauses d'un nouveau lotissement.

6-évacuation des ordures hors de la ville

Le conseil municipal a rappelé que toutes les ordures doivent être évacuées hors de la ville de Dosso en l'occurrence celles du site de "Botogo-Goussou" pour mettre à l'abri les populations.

7-situation de l'abattoir de la ville de Dosso

Le conseil municipal constate avec amertume les images diffusées sur les médias de l'abattoir de la ville de Dosso. A cet effet, au montant initial prévu dans le budget qui était de cinq cent trente-cinq mille (535.000) FCFA, le conseil municipal a donné un vote favorable pour une augmentation à hauteur de deux millions cinq cent mille franc CFA pour la réhabilitation du bâtiment et des hangars. Ce qui ramène l'enveloppe à trois millions trente-cinq mille (3.035.000) franc CFA.

XI- DEUXIEME REMANIEMENT BUDGETAIRE POUR LA REHABILITATION DE L'ABATTOIR

Le conseil municipal donne un vote favorable pour la réhabilitation de l'abattoir frigorifique de la ville de Dosso.

Budget ordinaire :

-Sans changement

Budget d'investissement :

-diminution : chapt : XXIII-3 (2.500.000) FCFA ;

-augmentation : chapt : XXV-7 (2.500.000) FCFA.

DELIBERATIONS

1- approbation d'un deuxième remaniement budgétaire pour la réhabilitation de l'abattoir de la ville de Dosso.

2-Portant entretien et réhabilitation du bâtiment et des hangars de l'abattoir frigorifique de la ville de Dosso chapitre XXV-7.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président du conseil a levé la séance.

Le Secrétaire de Général

IDRISSA ABDOU ADAMOU

Le Président du Conseil

IDRISSA ISSOUFOU



REPUBLIQUE DU NIGER
REGION DE DOSSO
DEPARTEMENT DE DOSSO
COMMUNE URBAINE DE DOSSO

LISTE DE PRESENCE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX A LA DEUXIEME
SESSION ORDINAIRE DE L'ANNEE 2020 DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D'ORDRE	NOMS ET PRENOMS	FONCTION	EMARGEMENT
1	IDRISSA ISSOUFOU	MAIRE	
2	ADAMOU SEYDOU	1 ^{er} ADJOINT	
3	MAHAMADOU GARBA	2 ^{ème} ADJOINT	
4	ABDOU MADOUGOU	CONSEILLER	
5	ABDOULMOUMOUNI ADAMOU	CONSEILLER	
6	ELH. PANGA AMADOU	CONSEILLER	
7	DJIBRILLA ADAMOU	CONSEILLER	
8	HAROUNA NIANDOU	CONSEILLER	
9	DODO ISSAKA	CONSEILLER	
10	ADAMOU AMADOU	CONSEILLER	
11	GARBA ZAKARI	CONSEILLER	
12	YACOUBA SEYDOU	CONSEILLER	
13	DJIBO ISSAKA	CONSEILLER	
14	FADIMOU KOIRANGA	CONSEILLERE	
15	Mme. AMINA SEYNI	CONSEILLERE	
16	Mme. AISSA MOUSSA	CONSEILLERE	
17	Mme. BOUBACAR KADI	CONSEILLERE	
18	Mme. BOUBACAR KADI BAGNOU	CONSEILLERE	



REPUBLIQUE DU NIGER
REGION DE DOSSO
DEPARTEMENT DE DOSSO
COMMUNE URBAINE DE DOSSO

LISTE DE PRESENCE DES MEMBRES DE DROIT A LA DEUXIEME SESSION
ORDINAIRE DE L'ANNEE 2020 DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D'ORDRE	NOMS ET PRENOMS	FONCTION	EMARGEMENT
01	HONORABLE SULTAN MAIDANDA SEYDOU DJERMAKOYE	MEMBRE DE DROIT	
02	REPRESENTANT DES CHEFS DE VILLAGE HASSANE MAIDANDA	MEMBRE DE DROIT	
03	HONORABLE DEPUTE KADRI DODO	MEMBRE DE DROIT	
04	HONORABLE DEPUTE ASSANE MAROU	MEMBRE DE DROIT	
05	REPRESENTANT DES CHEFS DE QUARTIER AMADOU SALEY MOUMOUNI	MEMBRE DE DROIT	